



Directive relative aux Projets de recherche de la « mention globale »

Professeur responsable : Nicolas Levrat

Groupe de suivi : Françoise Briegel, Didier Wernli
Maximos Aligisakis, Marc Roissard de Bellet

Dans le cadre du BARI, vous recevez une formation pluridisciplinaire. C'est-à-dire que vous suivez des enseignements dans diverses disciplines académiques (notamment droit, économique, histoire et sciences politiques..., mais cela peut inclure géographie, sociologie, etc.).

En choisissant la « mention globale », vous faites le choix de développer la dimension interdisciplinaire de votre formation, plutôt qu'un renforcement d'une des disciplines principales offertes au BARI (les autres orientations).

Dans la mesure où l'interdisciplinarité en tant que telle n'est pas le thème d'un enseignement que vous avez déjà suivi, la réalisation d'un PdR interdisciplinaire implique le suivi d'un séminaire sur l'interdisciplinarité qui explorera tant les finalités et les enjeux de l'interdisciplinarité, qu'une méthodologie de la pratique de l'interdisciplinarité.

Objectifs du PdR de la mention globale :

- sensibilisation aux enjeux de la recherche interdisciplinaire ;
- maîtrise d'une méthodologie de base de l'interdisciplinarité académique ;
- réalisation d'un projet de recherche interdisciplinaire.

Conditions d'obtention du PdR dans le cadre de la mention globale :

- participer activement aux 4 séances du séminaire interdisciplinaire
- rendre dans les délais un travail de recherche interdisciplinaire de 20 à 30 pages, associant au moins deux approches disciplinaires par la mise en œuvre de la méthodologie présentée durant le séminaire.

Organisation du séminaire interdisciplinaire :

- Séance introductive sur les enjeux et les finalités de la recherche interdisciplinaire
- Séance n° 2 : Introduction à la méthodologie de l'interdisciplinarité I
- Séance n° 3 : Introduction à la méthodologie de l'interdisciplinarité II
- Séance n° 4 : Discussion des projets de PdR individuels dans une perspective Interdisciplinaire

Les séances de séminaire n° 1 à 3 se tiennent au semestre de printemps (exception pour 2017-18, au semestre d'automne). Le séminaire n° 4 se tient au début du semestre d'automne (exception pour 2017-2018, au semestre de printemps). Une séance particulière peut-être organisée en fin de semestre d'automne pour les étudiants partant en mobilité. Ces étudiants sont par ailleurs incités à proposer un objet de recherche en lien avec leur séjour de mobilité.

Les lectures pour le séminaire se trouvent sur Chamilo



Rédaction du PdR :

La rédaction du PdR est un travail individuel, réalisé sous la supervision d'une des membres du groupe de suivi ou du professeur responsable.

Des précisions sur les caractéristiques techniques (style, modes de citations, taille, etc) du PdR figurent sur un document disponible sur Chamilo.

Tout plagiat avéré entraîne la note de zéro.

Remise du PdR :

Le PdR doit être remis au secrétariat du GSI sous forme imprimée et reliée avant la date ultime pour la session concernée. Un projet remis au-delà de cette date ne sera corrigé et noté que pour figurer sur le relevé de note de la session suivante.

Une version électronique du travail doit également être transmise à l'assistant et au professeur (pour vérification des sources et de possibles plagiats).

Les dates ultimes de remise d'un PdR sont :

- pour la session de février le 31 janvier ;
- pour la session de juin le 31 mai ;
- pour la session de septembre le 31 août.**

Tout dépassement de l'un de ces délais aura pour conséquence que les notes de PdR ne seront validées qu'à la session suivante.